

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 13 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* a publié, Dimanche matin, un arti-
cle remarquable sur la situation intérieure et parti-
culièrement sur le rôle du Corps-Législatif. Le jour-
nal officiel rappelle les travaux importants auxquels
ont pris part les députés, l'examen et le vote du bud-
get, la préparation, la discussion des lois, enfin tou-
tes les grandes mesures destinées à régler, à modi-
fier, à assurer en France, conformément à la consti-
tution, le développement des grands intérêts du
pays.

Après avoir indiqué les services éminents rendus
à la nation par le Corps-Législatif, tel que l'a orga-
nisé la constitution actuelle, le *Moniteur* ajoute :
« On est en droit de dire, sur la foi des faits et d'une
heureuse expérience, que la France n'a rien à en-
vier à aucun peuple, et que sa constitution peut
soutenir la comparaison avec les organisations les
plus vantées. »

Un télégramme de Marseille donne des nouvelles
de Naples du 7 août. Ces nouvelles sont assez obscu-
res et il est difficile de les commenter. Garibaldi
serait venu sur un vapeur, aurait débarqué au mont
Pausilippe, où il aurait conféré avec les notabilités.
Quelles notabilités ? C'est ce que ne dit pas la dépê-
che. Il est reparti le lendemain dimanche.

Il est probable, d'après les termes du télégramme,
que le dictateur sera venu au Pausilippe tenir un
conseil, sans doute à l'ombre du tombeau de Vir-
gile. Il paraîtrait décidé qu'on attendra les élec-
tions qui doivent avoir lieu le 16 et auxquelles on se
prépare ardemment.

La dépêche se termine par ces mots : « Malgré
quelques sévérités du roi et du comte d'Aquila,
de nombreux officiers de marine refusent de com-
battre Garibaldi. »

Une autre dépêche de Rome parle d'une fausse
alerte et annonce que tout est tranquille.

On se souvient que le dictateur avait envoyé à
Paris et à Londres des agents investis d'instructions.
Un journal belge, le *Nord*, publie la lettre suivante
adressée par Garibaldi à la reine Victoria et remise
à S. M. par le prince Pandolfini san Giuseppe.

Majesté,

Appelé par mon devoir envers la patrie italienne
à défendre sa cause en Sicile, je me suis chargé de
la dictature d'un peuple généreux, qui, après des
luttres prolongées, ne désire que participer à une
vie nationale, ainsi qu'à la liberté, sous le sceptre
d'un prince magnanime à qui l'Italie se confie.

L'envoyé qui se présente à Votre Majesté au nom
du gouvernement provisoire établi dans ce pays ne
prétend pas représenter un Etat spécial et indépen-
dant, mais il vient comme l'interprète des pensées
et des sentiments de deux millions et demi d'Ita-
liens.

A ce titre, je prie Votre Majesté de daigner le re-
cevoir, et, en lui accordant une audience, de bien
vouloir lui prêter l'attention qu'il pourrait respec-
tueusement solliciter de Votre Majesté en faveur
de cette belle et noble partie de l'Italie.

Palerme, 22 juin. Signé : GARIBALDI.

La situation de l'Italie est d'ailleurs toujours la
même et il n'y a rien de changé depuis huit jours, si
ce n'est qu'il faut rectifier la plupart des nouvelles
arrivées par la voie de Turin et Gènes.

Ainsi le départ de Naples de MM. Manna et
Winspeare, le débarquement de 1,500 volontaires,
le départ du roi François II de sa capitale, etc., etc.,
tous faits habilement composés par des agences in-
fatigables qui n'en continueront pas moins leur com-
merce, et auxquelles on ne manquera pas d'ajouter
foi comme devant.

Il en est un peu de même à l'égard des affaires de
Syrie. Tout en voulant bien croire à la dépêche
d'hier, nous n'avons pu nous empêcher de manifes-
ter notre étonnement d'un revirement aussi complet.
Nous en serions profondément heureux ; mais fran-
chement la situation de la Turquie ne nous semble
pas être encore, à beaucoup près, ce que paraît in-
diquer le télégramme venu hier par la voie de
Londres et émanée de l'ambassade ottomane.

Ces doutes sont partagés aujourd'hui par plusieurs
feuilles étrangères qui constatent que l'état de ré-
bellion d'une part et de prostration de l'autre, qui
caractérise la situation en Syrie et à Constantinople,
s'étend à toutes les parties de l'empire ottoman.

L'armée, dit le *Nord*, n'est pas payée et offre

peu de garanties : les employés subalternes cons-
pirent ; le gouvernement est impuissant à arrêter ce
mouvement de désorganisation générale. Ce jour-
nal ajoute que des dépêches particulières dénoncent
des faits plus tristes encore que ceux déjà connus.

C'est là un déplorable tableau que trace le jour-
nal belge. Il est permis de le croire exagéré dans
certaines de ses parties ; mais moins peut-être, dans
son sens, que ne l'était hier la dépêche absolument
tranquillissante dont nous venons de parler.

Le bruit court à Turin que l'opposition voudrait
imposer l'adjonction de M. Rattazzi à M. le comte de
Cavour, et que celui-ci repousse jusqu'à présent
cette combinaison.

On assure que plutôt que d'accepter ce nouveau
collègue, M. de Cavour serait décidé à résigner ses
fonctions. C'est encore un bruit que nous enregist-
rons sans le garantir. — A. Esparbié. (*Le Pays*.)

DEUX-SICILES.

Une dépêche directe de Messine, du 9, que la
Patrie dit avoir reçue, démentirait la nouvelle an-
noncée par les journaux italiens du débarquement de
1,500 volontaires garibaldiens en Calabre ; mais le
fait ne tarderait pas à se produire. Garibaldi aurait
l'intention de jeter 6 à 7,000 hommes en Calabre,
non point pour s'emparer de cette partie du royaume
des Deux-Siciles, mais pour y faire une forte di-
version, organiser une guerre de partisans et tenir
les troupes napolitaines en échec pendant qu'il se
portera sur Naples. En outre, toutes les dispositions
sont prises par Garibaldi et par le comité révolution-
naire de Naples, pour faire éclater dans les Abruzzes
un mouvement qui correspondrait avec l'expédition
des Calabres et avec le départ du dictateur pour les
Etats de terre ferme, qui se trouveraient attaqués
sur trois points à la fois. — Garibaldi serait en état
de se porter sur Naples vers le 25 août. Il formerait
dans ce but un corps de 1,500 hommes de troupes
d'élite. Ses partisans provoqueraient dans cette ville
un mouvement populaire semblable à celui qui lui
a livré la ville de Palerme. — Havas.

ÉVÉNEMENTS DE SYRIE.

Vienne, 11 août. — Constantinople, 9 août. —

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite.)

II.

La place du village où commence ce récit offrait, un
jour de juin 1813, un mouvement inaccoutumé.

Des vieillards, des femmes, des enfants, agglomérés en
petits groupes, causaient sur divers points. Au milieu
de chacune de ces réunions on voyait dominer le person-
nage principal : un garçon imberbe, un hayresac au dos,
un bâton à la main. La désolation sous tous ses aspects
se peignait sur chaque visage. Presque partout il y avait
des sanglots, mais à coup-sûr dans tous les yeux perlaient
des larmes.

Le va-et-vient obligé de la mairie à la place, loin de
contraster avec le morne aspect de toutes ces désolations,
semblait au contraire les accentuer. Les feuilles de route
dépliées et les formalités du départ provoquaient de nou-
velles émotions. A travers les conversations ou plutôt les
adieux prolongés des familles, éclataient des accents de
détresse et des cris de désespoir.

Dans l'un des coins de la place, un tambour assis sur

sa caisse, la main droite posée en support de son men-
ton, fumait d'un air morne en regardant ce spectacle.

Un peu plus loin, les bras croisés sur un registre, un
sergent trois fois chevronné se promenait dans tous les
sens. Malgré son flegme et les campagnes inscrites en ga-
lons sur sa manche, il mâchonnait sa longue moustache
d'un air embarrassé, et laissait s'échapper à petit bruit
l'oppression à laquelle il essayait vainement de se sous-
traire.

Plusieurs fois il tira sa montre en pestant contre la
lenteur des aiguilles, puis enfin il fit un signe au tam-
bour.

Celui-ci banda sa caisse et exécuta un roulement pro-
longé.

L'effet de la batterie fut de réunir en foule les aggro-
mérations particulières formées sur la place.

Les conscrits disparaissaient au milieu des parents et
des amis.

— Voyons, un peu d'ordre et de silence, s'écria le
sergent.

L'injonction fit baisser les bruissements ; les douleurs
se continrent.

— On ne part pas encore, mais je fais l'appel. Allons,
mes bonnes gens, laissez s'aligner mes hommes, pour-
suivit le sergent en écartant doucement, du geste et de la

voix, ceux qui accompagnaient ses recrues.

Lorsque les conscrits furent sur deux rangs, l'adjoint,
le maître d'école et le garde-champêtre de la commune
vinrent s'approcher du sous-officier.

L'appel commença. Mais au nom de Cyprien Lambert
personne ne répondit.

L'adjoint fit un signe.

— Qu'en pensez-vous, adjoint ? demanda le sergent.

— On croit qu'il se cache dans la forêt d'Aumont, ré-
pondit le municipal.

— Faut-il le pointer comme réfractaire ?

— Attendez encore ; peut-être rejoindra-t-il. Sa mère
l'aura poussé à partir, et je lui parlerai. C'est un brave
et solide garçon prenant ses vingt-et-un ans ; vous n'avez
pas un pareil soldat dans tout le canton.

— Bah ! il y a ici des gamins de seize ans, des gringa-
lets qui sont à leur poste, et votre luron s'esquive ! dit le
sergent en encadrant sa réflexion dans une moue mépri-
sante.

— Vous ne le connaissez pas. A lui seul il nourrit cinq
personnes : une petite sœur, sa mère malade et deux
vieilles grand-mères. Son père est impotent. Jusqu'ici il
avait été dispensé, tout le monde s'étant mis en campa-
gne. Cette fois, il n'y a pas eu de rémission.

— Je m'intéresse à ce garçon comme vous, répliqua

On mande de Damas, le 4 août : Hier, Foad-Pacha a opéré l'arrestation de 330 coupables. Aujourd'hui, le nombre des personnes arrêtées dépasse 400. On arrêtera après demain, au plus tard, les notables gravement compromis; les coupables seront jugés par le conseil extraordinaire déjà institué par Foad, et le jugement sera exécuté immédiatement. Une grande partie des objets précieux qui avaient été cachés ont été saisis. La plus grande tranquillité ne cesse de régner pendant les arrestations. Elles ont été opérées sans qu'on fût obligé de faire usage des armes. Les troupes ont donné des preuves de zèle patriotique.

La Gazette du Midi publie dans son *post scriptum* les nouvelles suivantes :

« Au moment de mettre sous presse nous recevons nos lettres de Constantinople du 1^{er} août.

» Les symptômes d'une prochaine lutte éclatent partout. A Smyrne, à Andrinople, à Salonique, les Turcs menacent hautement les chrétiens. Dans cette dernière ville, les autorités, averties par les consuls et mises en demeure de faire leur devoir, ont arrêté un mouvement antichrétien qui allait commencer.

» Notre correspondant croit à un vaste complot, pareil à celui qui enveloppa tout d'un coup les Anglais dans les Indes. Il demande si les puissances veulent encore délibérer et n'arriver en force que pour enterrer les morts.

» Ahmed pacha, commandant de la petite armée de Damas, est arrivé à Constantinople et emprisonné, en attendant son jugement. Ce général avait combattu à Eupatoria auprès des Français et avait été décoré. Son exemple prouve comment les Turcs se souviennent de leur fraternité d'armes avec les chrétiens. » (Le Pays.)

Les lignes suivantes sont extraites d'une lettre d'Alexandrie, 25 juillet, publiée par la Gazette de Lyon :

« . . . Les Turcs sont aussi coupables que les Druses. Ceux-ci ont mis le feu au quartier chrétien. Aussitôt les troupes sont arrivées et ont cerné le quartier. Elles ont laissé sortir les Druses, et rejeté impitoyablement les chrétiens qui cherchaient à fuir; et si quelques-uns s'obstinaient à passer au travers des Turcs, ils étaient aussitôt massacrés. On dit qu'environ 6,000 ont réussi à se réfugier chez Abd-el-Kader qui est établi près de Damas. Il s'est conduit en preux chevalier. Il les défend de son mieux avec les quelques hommes qu'il a à sa disposition. A la tête de ses hommes et de chrétiens, il a repoussé une attaque de ces barbares et leur a tué 150 hommes.

» Les Druses ont été rejoints par toutes les peuplades barbares musulmanes qui habitent les pays environnants. On évalue à 200,000 le nombre des hommes armés qui sont réunis dans le but d'exterminer les chrétiens. On craignait beaucoup pour Alep, car, après le carnage de Damas, toutes ces hordes s'étaient portées de ce côté.

» D'après les nouvelles arrivées ce soir de Beyrouth, la nouvelle de la prochaine arrivée des troupes françaises avait calmé subitement la mauvaise disposition des Turcs. Il est donc probable qu'elle aura produit le même effet dans l'intérieur, et aura sauvé Alep. Il en sera de même pour Jérusalem, où l'on était aussi fort inquiet.

» Les choses en étaient à ce point que, sans l'arrivée des troupes françaises, tous les pays habités par

les Turcs auraient vu massacrer les chrétiens. Même en Egypte, où le vice-roi comprend que son premier intérêt est d'être bien avec les puissances européennes, et ne souffre pas de contradiction la-dessus, même en Europe, les Arabes commencent à tenir des propos qui annoncent qu'ils se préparent à en faire autant que leurs coreligionnaires. A Alexandrie, les Européens sont si nombreux que nous étions à même de leur donner une sévère leçon, et qu'ils n'auraient peut-être pas osé bouger. Mais, dans l'intérieur, il est certain qu'il y aurait eu des malheurs. Le vice-roi a fait disparaître onze ulémas qui prêchaient la destruction des chrétiens.»

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Vendredi a eu lieu la seconde manœuvre exécutée en présence de l'Empereur par les troupes du camp de Châlons, sous les ordres du duc de Magenta.

Comme celle qui l'avait précédée, cette manœuvre a été favorisée par un temps magnifique. On a cherché à reproduire les principales dispositions de la bataille d'Auerstädt.

Le Prince Impérial a suivi les mouvements en calèche découverte, à côté de l'Empereur. Vers la fin de la manœuvre, Son Altesse Impériale est montée à cheval et a passé devant le front des troupes, qui l'ont saluée de leurs plus chaleureuses acclamations.

— On écrit du camp de Châlons, le 11 août 1860, au *Moniteur* :

« Camp de Châlons, 11 août, 8 h. du soir.
» S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et M^r l'évêque de Châlons, sont venus ce matin faire visite à l'Empereur au camp, et ont déjeuné avec Sa Majesté et le prince Guillaume de Bade. »

INCENDIE AU HAVRE.

Le *Courrier du Havre* donne les détails suivants sur un sinistre considérable :

Vers une heure et demie du matin, le feu a éclaté rue Séry, dans un grenier à fourrages placé au-dessus des écuries de M. Louis Aubert. Aux premiers cris d'alarme, les voisins sont accourus et se sont empressés d'ouvrir les portes de ces écuries où se trouvaient un certain nombre de chevaux et de mules, qui ont pu ainsi être sauvés. Le feu, de son côté, n'a pas tardé à faire des progrès effrayants; trouvant un aliment facile dans les toitures, il a gagné un magasin contenant environ 1,000 balles de coton, où il a fait des ravages désastreux. Il a atteint ensuite un autre magasin contigu, servant d'entrepôt à MM. veuve Bruneaux et Lamy, négociants en vins et spiritueux.

C'est alors que l'incendie prit des proportions considérables; en quelques instants, ce magasin, rempli d'alcool, ne fut qu'une immense fournaise liquide. Les foudres contenant les alcools éclataient presque simultanément; on eût cru entendre le bruit sourd du canon, et les flammes bleues qui s'en échappaient montaient en spirales à une hauteur considérable. Les liquides embrasés coulaient à flots dans le ruisseau.

Le spectacle qui s'offrait aux yeux de tous était grandiose; ce n'était partout que des crépitements, éclats, détonations; de cette immense fournaise de fourrages, de vins, d'alcools, de cotons, s'élevaient des flammes gigantesques, et de cet embrasement général s'échappaient d'énormes étincelles qui, lancées dans les airs, formaient un splendide bouquet de feu d'artifice. Mais là ne devaient pas s'arrêter les ravages du fléau destructeur. Des magasins de la rue Séry, le feu s'est bientôt étendu à un magasin donnant sur la rue des Pincettes et à un autre situé sur le boulevard du Perrey, contenant des sacs de minéral de cuivre. La charpente de ce magasin s'étant écroulée, une assez grande quantité de sacs ont été endommagés.

Le moment où a éclaté l'incendie se trouvait au-dessus des écuries de M. Aubert un jardinier de Fécamp, M. Letendre, qui était arrivé dans notre ville la veille même, par le dernier train du soir; il devait coucher dans une maison bourgeoise où il était attendu dans l'après-midi; mais étant arrivé trop tard et ayant trouvé porte close, M. Letendre s'était vu dans la nécessité de prendre le logement provisoire qu'il occupait lorsque le feu s'est déclaré.

Réveillé en sursaut par les cris des domestiques, et pressentant quelque grand danger, ils se jeta hors de son lit et courut à sa porte; mais à peine celle-ci était-elle entr'ouverte, qu'une bourrasque de flammes et de fumée fit irruption dans la chambre. Sans perdre sa présence d'esprit, si utile en pareille occurrence, il referma aussitôt la porte, et obstrua ainsi un instant le passage aux flammes envahissantes. Voyant qu'il était par conséquent, pour lui, de toute impossibilité de s'enfuir par l'escalier, il se précipita à la fenêtre, où à grands cris il appela au secours.

La position de cet homme était effrayante: debout, en chemise, sur le bord de la fenêtre: d'un côté le vide et de l'autre le feu; devant comme derrière, la mort lui apparaissait dans son horrible réalité. Encore quelques instants, et les flammes, qui déjà faisaient sauter la porte, allaient envahir tout l'appartement. Le malheureux jardinier, sentant déjà les atteintes du feu et se voyant perdu, allait se précipiter dans l'espace, quand des rangs de la foule, muette d'effroi, s'élança un homme traînant une échelle; l'espoir renaît alors dans l'âme de Letendre; il se cramponne avec énergie aux barreaux de la fenêtre, et, malgré les horribles souffrances qu'il éprouve, il attend.

On applique enfin l'échelle; mais par malheur elle était trop courte. Letendre fait un signe de croix et se laisse glisser sur l'échelle, qui tombe avec lui. On s'empresse autour du malheureux, que l'on croyait trouver inanimé. Quelle fut la surprise générale, quand on le vit se relever lui-même et sans aucune assistance! Letendre n'avait éprouvé que des contusions de peu de gravité. M. Tauvel, boulanger, rue des Pincettes, 18, lui a offert l'hospitalité dans sa maison, où celui-ci a pu endosser quelques vêtements.

Au milieu de ce désastre, comme dans tous les autres incendies, les pompiers de la caserne de la rue Caroline ont été admirables d'activité, de zèle et de dévouement. Vers six heures seulement, on était complètement maître du feu.

EMISSION A 245 FRANCS

de
40,000 OBLIGATIONS

des
CHEMINS DE FER ROMAINS.

S. S. le Pape Pie IX. par son rescrit souverain en

le sergent en modifiant l'expression de dédain soulevé par l'absence du conscrit Cyprien; mais la loi c'est la loi, comme la discipline. Je n'ai pas à discuter, mais à dire: En avant, marche! Mon conscrit manque, je le pointe. Qu'il se trouve dans les rangs du 400^e de ligne, 3^e compagnie du 1^{er} bataillon, à Troyes, à Nogent, à Provins ou à Paris, c'est tout ce que je lui demande, sauf la date du 15 juillet. Dites-lui ça, si vous le joignez, messier, car c'est de votre compétence.

— Vous pouvez y compter, sergent, répondit le garde en notant les grandes étapes et la date.

— Encore une fois: Cyprien Lambert! cria le sous-officier. Personne ne répond et personne ne prend sa place? ajouta-t-il d'un ton goguenard.

— Attendez! répondit une voix.
Cette apostrophe inattendue suspendit l'appel et fit taire un moment le sentiment personnel.

Au milieu du vide occupé par le petit état-major, un grand et beau jeune homme parut.

— Est-ce que vous prendriez la place de mon particulier? demanda le sous-officier en toisant facétieusement le survenant.

— Si c'est possible.
— Dans des temps comme ceux-ci, tout est possible; on peut réaliser ça. Diable! murmura le sergent en solilo-

que, si bien que soit le Cyprien il ne peut valoir ce luron. Mais c'est un monsieur de famille huppée, si j'en crois le costume et la tournure. Il y a le bois d'un colonel dans ce garçon.

Tout haut il reprit:
— Ah ça! c'est sérieux au moins?
— Tout ce qu'il y a de plus sérieux, répondit le jeune homme.

— Bon! Et l'on vous appelle?.....
— Tiburce Dugenes!

Une exclamation d'étonnement et d'incrédulité sortit de toutes les poitrines.

— M. Tiburce!

— Le fils de M. Dugenes!

— Le maître du château!...

— Qui a déjà cinq remplaçants au service!

— Ça ne se peut pas!

— C'est une plaisanterie!

Ces exclamations de surprise éclatèrent tout haut, et de toutes parts.

Le sergent regardait à la ronde et recueillait tous ces points d'interjection.

— Voyons! entendons-nous bien, jeune homme, dit-il à Tiburce. Ce n'est pas le moment de goguenarder, et pourtant tout le monde ici a l'air de vous regarder comme

une curiosité. Encore une fois, prenez-vous pour tout de bon la place de Cyprien Lambert?

— Encore une fois, je la prends!

— Et signez-vous votre engagement de remplaçant?

— Donnez-une plume.

— C'est bien clair! Monsieur l'adjoint, une formule!

Le maître d'école et le messier vont servir de témoins; ça va comme sur des roulettes!

L'engagement fut rempli, et Tiburce le signa sur la peau de la caisse, sous les yeux d'une foule ébahie qui s'était formée en cercle autour de ce bureau improvisé.

— Maintenant, n, i, ni, c'est fini, dit le sergent; faites vos adieux si vous en avez à faire, mais dans une heure, vous savez, par file à droite sur la grande route!

Le nouvel engagé fit un signe affirmatif et se hâta de quitter la place où la curiosité et l'incrédulité des assistants le prenaient pour point de mire.

— Eh bien, j'espère que voilà un exemple à mettre à profit, vous autres! dit le sergent à la ronde. Voici un beau garçon, le fils du château, comme vous dites, par conséquent bien éduqué et qui a soldé ses cinq remplaçants; vous voyez qu'il part!

(La suite au prochain numéro.)

date du 7 mars 1860, a donné à la Société générale des chemins de fer Romains l'autorisation de compléter son réseau par sa fusion, sous forme de cession, avec la Société Pio-Latina, concessionnaire des lignes de Rome à Frascati et de Rome à Ceprano (frontière napolitaine).

En outre, S. S. le Pape a daigné accorder pour la ligne de Rome à Frascati un supplément de garantie de revenus de 300,000 fr.

Qui, ajoutée à la garantie déjà accordée au chemin de fer de Rome à Ceprano de 1,620,000

Forme une garantie de revenus afférente à ces lignes de 1,920,000 fr.

Cette garantie s'ajoute aux revenus déjà assurés par le gouvernement pontifical à la Société générale des chemins de fer Romains.

Enfin, le S. Père, par ce même rescrit, a autorisé l'émission d'un nouveau capital de 32,000,000 de francs, en obligations.

L'assemblée générale des chemins de fer Romains, se conformant au rescrit du Saint-Père, a approuvé, dans sa séance du 25 juillet dernier : 1° l'annexion des lignes nouvelles ; 2° la création d'un capital obligations de 32,000,000 de francs.

En conséquence et à valoir sur ce capital : La Caisse générale des chemins de fer émet : 40,000 obligations de la Société générale des chemins de fer Romains.

Ces obligations rapportent 15 fr. d'intérêt payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

A ROME, à la Banque romaine ;
A PARIS, chez MM. MIRÈS ET C^{ie} ;
A MARSEILLE, chez d^o ;
A LYON,
A BORDEAUX, } Au Syndicat des Agents de change.
A TOULOUSE, }

Ces obligations, remboursables par tirage au sort à 500 francs chacune, sont émises à 245 francs AVEC JOUISSANCE du 1^{er} juillet 1860, et payables comme suit :

45 fr. en souscrivant ;
100 fr. dans les 10 jours qui suivront la répartition ;
100 fr. du 20 au 30 octobre prochain.

La souscription est ouverte à partir du SAMEDI 11 AOUT :

A ROME, à la Banque romaine ;
A PARIS, chez MM. J. MIRÈS ET C^{ie}, 99, rue Richelieu.

Dans les villes où il y a des succursales de la Banque de France, on peut verser au crédit de MM. J. MIRÈS ET C^{ie}. (389)

CHRONIQUE LOCALE.

Par décret impérial, en date du 6 de ce mois, M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Les travaux de défenses de la ville de Saumur contre les inondations ont commencé hier. Deux chantiers sont établis, l'un près l'octroi de Saint-Florent, l'autre sur la levée de Limoges.

Quatre élèves du Collège de Saumur se sont présentés au Baccalauréat, trois ont été déclarés admissibles et deux définitivement admis, ce sont MM. Lehoux et Chudeau. Les examens oraux ont été très-brillants.

Voici la circulaire adressée par le ministre aux Préfets à l'occasion des élections des Conseils municipaux.

« Monsieur le préfet,

» Aux termes de la loi du 5 mai 1855, il doit être procédé, cette année, aux élections municipales dans tous les départements de l'Empire ; un décret, dont je vous transmets l'ampliation, fixe ces élections aux samedi 18 et dimanche 19 août courant : je vous invite, en conséquence, à installer immédiatement les maires et adjoints nouvellement nommés, et à leur donner les instructions nécessaires pour la parfaite régularité des opérations électorales. C'est à eux qu'il incombe naturellement d'éclairer, de guider leurs concitoyens, de signaler au choix des électeurs les hommes intelligents et accrédités qui peuvent le mieux coopérer à la bonne gestion de la chose commune. Vous leur laisserez à ce sujet la plus entière latitude, vous la laisserez également aux dissidences locales. Le désir du gouvernement est que tous les intérêts communaux trouvent dans le scrutin une libre et loyale expression ; votre action n'a point à s'y faire sentir, à moins que, par une exception qui n'est guère vraisemblable, la lutte ne vint à prendre les proportions et le caractère d'une question d'ordre public.

» Les maires étant de droit membres des conseils municipaux, vous les inviterez à ne pas se porter eux-mêmes candidats. Ils trouveront dans cette abstention le double avantage de laisser une place de plus à l'élection, et de puiser dans leur indépendance plus de force pour dominer les rivalités vis-à-vis desquelles ils seront personnellement désintéressés. Toutefois si, dans des cas particuliers, il vous semblait qu'il y eût lieu de déroger à cette prescription, vous y êtes autorisé. Quant aux règles spéciales à suivre pour la régularité des opérations, elles sont clairement écrites dans la loi : vous en signalerez avec soin tous les détails aux fonctionnaires municipaux chargés de les mettre en pratique.

» Pour un gouvernement aussi solidement assis que le nôtre sur la large base du suffrage universel, cet appel simultané de neuf millions d'électeurs au renouvellement intégral des conseils municipaux dans les 36,000 communes de l'Empire ne présente aucune des difficultés qu'il aurait pour bien d'autres ; vous laisserez, je vous le répète, les intérêts locaux se manifester librement, et vous me rendrez un compte détaillé du résultat des scrutins. »

VILLE DE SAUMUR.

ELECTIONS MUNICIPALES, 18 et 19 août 1860.

AVIS ADMINISTRATIF.

En vertu d'un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, du 9 août 1860, les électeurs sont divisés en deux sections.

La première section comprend les électeurs appartenant au canton Sud de Saumur ; elle a son siège à l'Hôtel-de-Ville.

La seconde, comprend les électeurs des cantons Nord-Ouest et Nord-Est (quartiers des Ponts et de la Croix-Verte) ; elle a son siège au Foyer du Théâtre.

Le 18 août, le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

Le 19, il sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

MM. les électeurs sont invités à conserver leurs cartes électorales, pour le cas où il faudrait avoir recours à un second tour de scrutin.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 août 1860.

Le Maire, LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT 1860.

Nous, Maire de la ville de Saumur ;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale ;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur ;

Avons arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. — Un *Te Deum*, auquel assisteront les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Art. 2. — Des jeux et des danses, établis sur la Promenade, depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, seront mis à la disposition du public.

Art. 3. — A 4 heures, un mâl de cognac avec divers prix sera dressé sur la place l'Hôtel-de-Ville.

Art. 4. — Les personnes qui voudront concourir pour le mâl de cognac devront se faire inscrire, la veille ou dans la matinée du 15 août jusqu'à midi, au bureau de M. le Commissaire de police.

Art. 5. — Un feu d'artifice sera tiré, à 8 heures du soir, sur le quai de Limoges.

Art. 6. — La Promenade de la Comédie et les édifices publics seront illuminés.

Art. 7. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux tricolores et à illuminer dans la soirée.

Art. 8. — MM. le Commissaire et Agents de police sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} août 1860.

Le Maire, DUTERME, adjoint.

Vu et approuvé :

Le Sous-Préfet, V^o O'NEILL DE TYRONE.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le gouvernement napolitain communique la dépêche suivante :

« Naples, 11 août, 6 h. 20 m. du soir.

» Le 9 du courant, des Garibaldiens ont tenté un débarquement à Altafiume, près de Reggio, et à Condritello.

» Repoussés par les troupes royales, 200 seulement sont parvenus à débarquer. Ils sont poursuivis dans l'intérieur.

» Les populations sont parfaitement tranquilles dans toutes les provinces du royaume. » (Le Pays).

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 11 août.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — Le général marquis de Beaufort d'Hautpoul. — Monument à élever, par la ville de Colmar, à l'amiral Bruat. — Les trois Boutons de diamant (nouvelle). — La Syrie. — Causerie dramatique. — Chronique littéraire. — Correspondance. — Le public d'une première représentation. — Gazette du palais. — Le Pays des promesses. — Réclames. — Les bains de mer de Houlgate-Beuzeval. — M^{rs} Louis-Martin Porchez.

Gravures : Visite du Prince impérial au Lycée de Versailles. — Le général marquis de Beaufort d'Hautpoul. — Monument à élever, par la ville de Colmar, à l'amiral Bruat. — Barricade à Melazzo. — Sentinelle volontaire. — Soldat de Garibaldi. — Embarquement des troupes napolitaines à Melazzo. — Vue intérieure du château de Beyrouth. — Massacre des Maronites dans la cour du consulat de France à Damas. — Le public d'une première représentation (dix-huit gravures). — Les bains de mer de Houlgate-Beuzeval. — M^{rs} Louis-Martin Porchez. — Rébus.

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes courants, avec chèques, à 4 p. 0/0. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1 f. 25 de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (369)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE ; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125 ; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (26)

Marché de Saumur du 11 Aout.

Froment (hec. de 77 k.)	20 49	Huile de lin	48 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 40	Paille hors barrière	40 56
Seigle	12 40	Foin	34 94
Orge	12 40	Luzeerne (les 750 k.)	54 60
Avoine (entrée)	9 75	Graine de trèfle	—
Fèves	12 —	— de luzerne.	—
Pois blancs	36 —	— de colza	50 —
— rouges	32 —	— de lin	28 —
Cire jaune (30 kil)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	80 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	47 —	— cassées (50 k)	—

COURS DES VINS (4).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur	1 ^{re} qualité 145 à »
Id.	2 ^e id. 130 à »
Ordinaires, environs de Saumur, 1 ^{re} id.	90 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id. 80 à »
Id.	2 ^e id. 70 à »
Le Puy-Notre-Dame et environs	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 67 à »
La Vienne	60 à 65
ROUGES.	
Souzay et environs	90 à 125
Champigny, 1838	1 ^{re} qualité 245 à »
Id.	2 ^e id. 195 à »
Id. 1839	1 ^{re} id. 195 à »
Id.	2 ^e id. 125 à »
Varrains, 1838	155 à 155
Id. 1839	90 à 125
Bourgueil, 1838	1 ^{re} qualité 155 à »
Id.	2 ^e id. 155 à »
Id. 1839	1 ^{re} id. 145 à »
Id.	2 ^e id. 110 à »
Restigny	100 à 110
Chinon, 1838	1 ^{re} qualité 125 à »
Id.	2 ^e id. 115 à »
Id. 1839	1 ^{re} id. 100 à »
Id.	2 ^e id. 90 à »

(1) Prix du commerce.

BOURSE DU 11 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 15.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 98 15.

BOURSE DU 15 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 67 90
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUBRY.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 13 août 1860, le sieur Augustin AUBRY, marchand d'étoffes, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, a été déclaré en état de faillite ouverte. — M. Besson, juge, a été nommé commissaire, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de cette faillite.

Le Greffier du Tribunal,
(390) TH. BUSSON.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ,**

Située à Saint-Florent, près Saumur,

Composée d'une belle habitation de maître, vaste enclosure, comprenant servitudes, cours, jardins, terres et vignes; trois fermes bâties, près détachés et taillis; le tout contenant 100 hectares.

On vendrait séparément la maison de maître et l'enclosure, contenant 21 hectares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (391)

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuvillé.

**A VENDRE
A L'AMIABLE,**

**UNE TRÈS-JOLIE
PROPRIÉTÉ,**

Située sur la commune de Vivy, près la route de La Flèche, à une distance d'environ cinq kilomètres de Saumur.

Cette propriété consiste en maison de maître avec servitudes, maison de fermier; le tout en bon état; jardin, verger, pelouse, charmilles, terres labourables, dont une partie est plantée de ceps de vignes et d'arbres; le tout formant un ensemble d'une contenance approximative de neuf hectares.

On pourra, au gré des acquéreurs, comprendre dans la vente diverses parcelles de terre, d'une contenance d'environ huit hectares, situées sur la même commune, à une distance très-rapprochée de la ferme.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, audit M^e LOISELEUR, notaire à Neuvillé. (392)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE
DE
CHEVAUX RÉFORMÉS.**

Samedi prochain 18 août 1860, à midi, dans le manège des écuyers de l'École de cavalerie de Saumur, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de:

Trois chevaux de carrière et de manège.

On paiera comptant, et 5 pour 100 en sus.

Saumur, le 13 août 1860.
Le Receveur des Domaines,
(393) VING.

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

**A VENDRE
UNE MAISON**

AVEC JARDIN,

Commune de Saint-Lambert, près le Chapeau.

S'adresser à MM. CHRISTIANY.

A VENDRE OU A LOUER
Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans une petite ville très-commerçante du département de la Vienne.
S'adresser à M^e GRASSIN-DELYLE notaire à Poitiers. (352)

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

Un homme de 46 ans, bien valide et bien connu par ses bons antécédents, et ayant travaillé dans plusieurs bureaux d'administration militaire, etc., désire trouver un emploi quelconque dans un bureau ou chez un commerçant.

S'adresser à M. DUTERTRE, cordonnier, rue Saint-Nicolas. (377)

PLUS DE TACHES

AVEC

L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (31)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts à Saumur, chez M. PISSOT et chez M. BALZEAU, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT: 3 FR.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS. (555)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet, il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**PILULES FERRUGINEUSES
DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

**PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN**

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. Clertan

**PASTILLES POUVRE
DU D^r BELLOC**

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Dr Belloc

**POUDRE DE ROGÉ
PURGATIF AUCSSI SUR-OU-AGREABLE**

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre de Rogé une excellente limonade au citrate de magnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Seaultz, et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. Rogé

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE:

MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (285)

**ODONTINE
ET ELIXIR ODONTALGIQUE**

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le